APPEL À CANDIDATURE

2023 / 2024

ÉLECTIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : APPEL À CANDIDATURE 2023/2024 !

Bonjour à tous, et à chacun,

Ainsi que je vous en avais fait part lors de notre dernière Assemblée Générale 2021, le mandat du bureau du CPA et donc celui du président arrive à échéance.
Le bureau sortant est en place depuis plus de quatre ans maintenant, il est temps de laisser la place à une nouvelle équipe.
Aussi, la plupart des membres du bureau ne sollicitera pas un nouveau mandat.
Place aux jeunes !

Des élections vont donc avoir lieu au cours de la prochaine Assemblée Générale. Celle-ci devrait se tenir le 16 février 2023.
Il semble qu'une équipe de choc soit en train de se constituer pour reprendre la main et se porter candidate. C'est une très bonne nouvelle pour nous tous.
Pour autant, notre association choisit ses représentants de manière démocratique. Dans cette perspective, il serait souhaitable que d'autres candidatures puissent se déclarer.

Nos statuts prévoient d'ouvrir l'appel à candidature 60 jours avant l'élection, nous lançons donc dès maintenant l'ouverture des candidatures, courant Novembre et jusqu'au fin Janvier pour vous permettre de vous organiser. Il est donc grand temps pour chacun d'entre vous d'y réfléchir.
Les modalités d'inscription sont très simples. Pas de casier judiciaire à produire, pas de test d'effort à réaliser, La maîtrise de l'espéranto n'est pas non plus une nécessité…. Noëlla se tient à votre disposition pour vous en dire plus.

Il s'agit d'une tâche qui prend certes un peu de temps mais ô combien intéressante et enrichissante. Je ne peux donc que vous encourager à vous lancer.
Bien entendu, mes camarades du bureau - Frank Surena, Emmanuel Brunet, Eric Cholet, Yoann Denee et moi-même restons à votre entière disposition pour en discuter avec vous, si vous le souhaitez https://www.cpa-france.org/nous/gouvernance/

Bien amicalement.

François Deltour - Co-Fondateur Effinity - Président du CPA

Chers Adhérents, acteurs du Marketing Digital,

Début 2023 constituera une nouvelle étape dans la vie de notre association, avec l'élection de nos instances dirigeantes pour les deux prochaines années.

Lors de la prochaine assemblée générale, qui se déroulera le **jeudi 13 avril**, vous serez invités à élire votre prochain Bureau.
Les Présidents des Collèges seront élus en réunion plénière selon un agenda qui vous sera communiqué en fonction de votre collège d'appartenance.

Ces deux instances (Bureau et Présidents des Collèges) formeront votre nouveau Conseil d'Administration.

Nous lançons donc les appels à candidature dès maintenant !

Vous avez jusqu'au **jeudi 30 mars 2023** au plus tard pour vous porter candidat si vous souhaitez porter un projet autour du Marketing Digital.

---

1. **Le conseil d'administration : c'est qui ?**
2. **Je candidate: comment ça marche ?**
3. **J'ai jusqu'à quand pour me décider ?**

---

1. Le conseil d'administration : c'est qui ?

[Avec des missions d'ordre général]

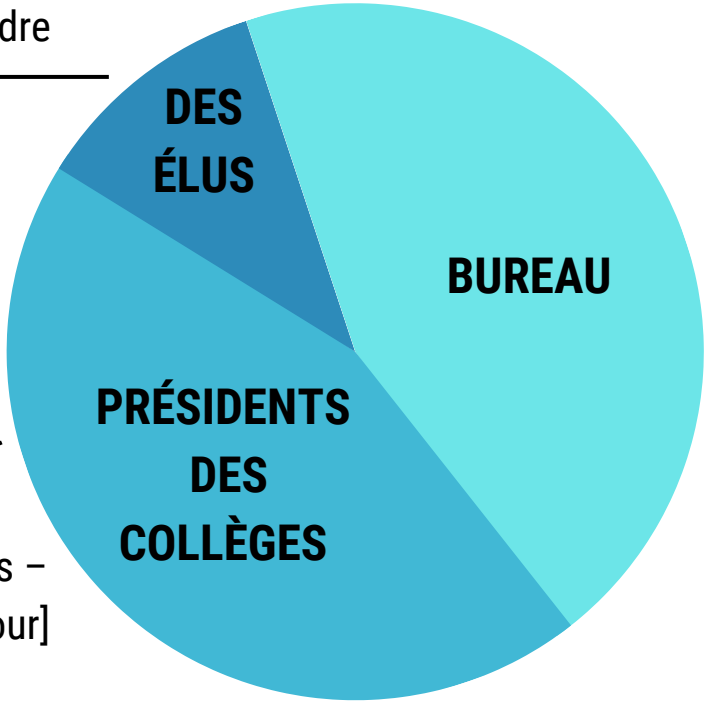

[8 personnes max]

[Nommés par leurs pairs – 8 collèges actifs à ce jour]

---

2. Je candidate: comment ça marche ?

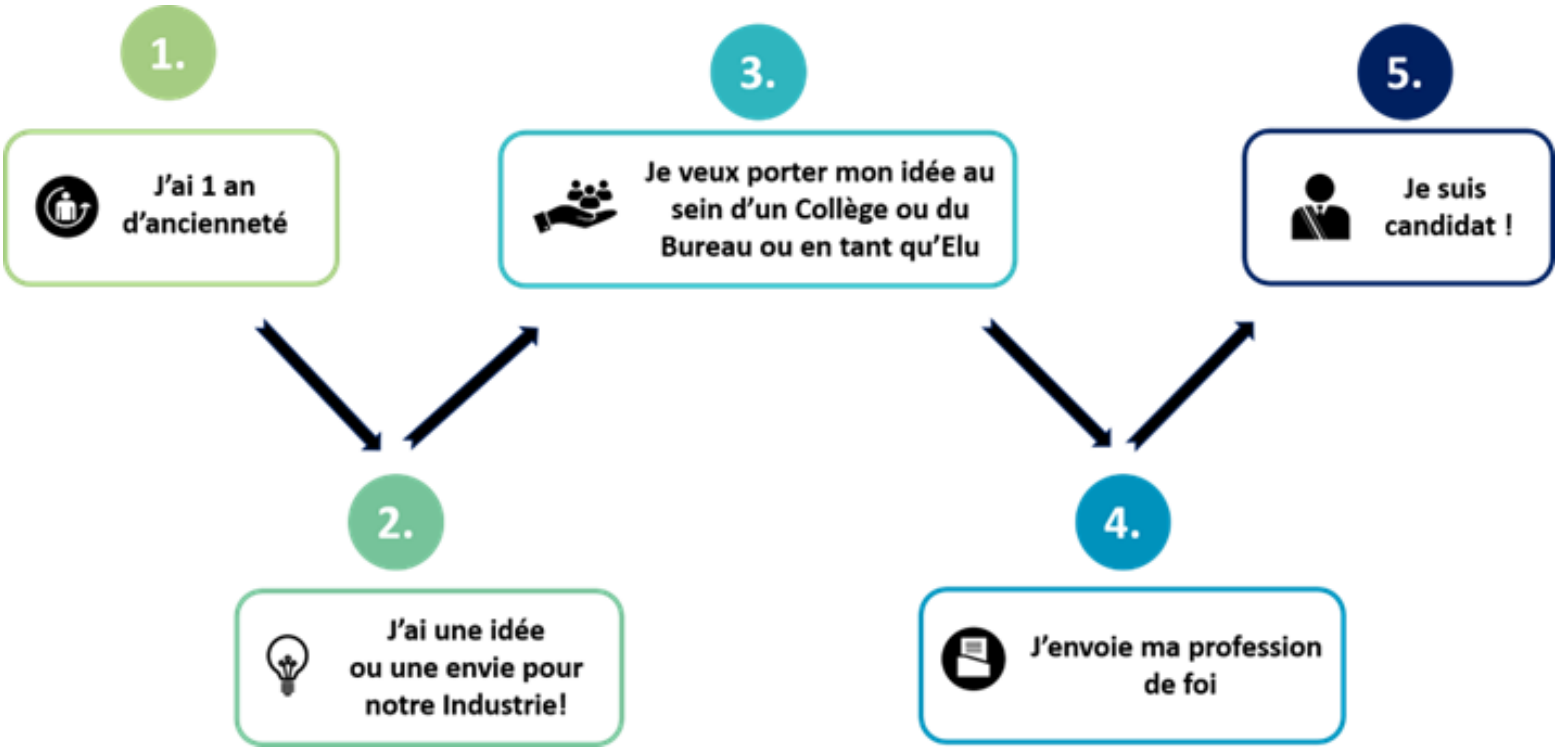

Attention : Cela vous engage !

Vous vous portez candidat pour les deux prochaines années
Le montant de la cotisation pour être au Conseil d'Administration est de 5 000€.

Vous avez **1 an d'ancienneté au CPA**, vous êtes **membre adhérent à jour de votre cotisation**, vous avez un projet dans le domaine du Marketing Digital que vous souhaitez mener au sein du Syndicat ?

Alors n'hésitez pas : candidatez !

Ce peut être en tant que Président d'un Collège (option 1) ou en tant que membre du Bureau (option 2).

Vous pouvez également représenter et défendre l'intérêt général du Syndicat autour de votre projet sans pour autant occuper l'une de ces deux positions à partir du moment où les conditions pour être membre du Conseil d'Administration sont remplies (option 3).

Votre dossier devra comporter :

- une biographie,
- La position pour laquelle vous souhaitez candidater (option, 1, option 2 ou option 3),
- Votre projet pour les deux prochaines années décrit de manière précise (accompagné de tous supports estimés nécessaires à la bonne compréhension du projet),
- L'identité de votre représentant permanent le cas échéant, et
- L'attestation de cotisation.

Ces éléments nous permettrons de diffuser votre candidature sur l'ensemble de nos supports de communication : site web, Newsletter, réseaux sociaux, etc. en vue des élections.

Si vous souhaitez présider un Collège : le vote sera réalisé par vos pairs membres du Collège.

Si vous souhaitez occuper un rôle du Bureau : il vous faudra constituer une liste ou rejoindre une liste existante ; l'Assemblée Générale du Syndicat procèdera ensuite à l'élection des membres du Bureau.

L'élection des Présidents des Collèges, des membres du Bureau et de tout autre membre adhérent remplissant les conditions requises permettra la nouvelle constitution du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du Syndicat.

---

3. **J'ai jusqu'à quand pour me décider ?**

20 octobre 2022
ouverture

10 février 2023
convocations

30 mars 2023
Clôture et Publications

13 avril 2023
AG

Collectif Pour les Acteurs du Marketing Digital
80 rue Taitbout – 75009 Paris
contact@cpa-france.org